

“

## LE PREMIER PROJET DE COOPÉRATION SUR LA CONVENTION MEDICRIME

Le projet intitulé "Évaluation des besoins - Produits médicaux falsifiés" (NA-FAMED) soutiendra les États membres du Conseil de l'Europe et les autres pays parties à la Convention MEDICRIME, pour lutter contre la falsification des produits médicaux et les crimes similaires. Il s'agit d'un projet préparatoire qui vise à établir une base pour le projet principal qui suivra.

Septembre 2020 - juillet 2021

## LA CONVENTION MEDICRIME

Conseil de l'Europe  
Direction Générale I :  
Droits de l'homme et Etat de droit (DGI)  
Unité de coopération en matière de droit  
pénal  
medicrime@coe.int  
[www.coe.int/medicrime](http://www.coe.int/medicrime)



NEEDS ASSESSMENT-  
FALSIFIED MEDICAL PRODUCTS  
(NA - FAMED)





**LA "CONVENTION  
MEDICRIME" EST LE PREMIER  
INSTRUMENT DANS LE DOMAINE  
DU DROIT PÉNAL CONTRE  
LA FALSIFICATION DES  
PRODUITS MÉDICAUX ET LES  
DÉLITS SIMILAIRES IMPLIQUANT  
DES MENACES POUR LA SANTÉ  
PUBLIQUE.**

## BÉNÉFICIAIRES

Les États membres du Conseil de l'Europe et autres pays Parties à la Convention MEDICRIME.

## FINANCEMENT

Le projet est financé par des contributions volontaires (CV). Le budget total du projet est de 200 000 euros.

## À PROPOS DU PROJET

**LE PROJET NA-FAMED S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS COMPOSANTES:**

- Promotion de la Convention MEDICRIME et cheminement vers sa ratification;
- Analyse des lacunes visant à améliorer et à renforcer les cadres juridiques, réglementaires et politiques dans les différents pays;
- Évaluation des besoins pour identifier les principaux bénéficiaires et les questions juridiques et procédurales menant à la criminalisation de la production et du commerce de produits médicaux falsifiés.

